



Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives
SAISON 2019/2020

PROCES-VERBAL N° 8

Réunion du mardi 17 septembre 2019

Président : M. DENIS

Présents : MM. VESQUES – JEREMIASCH – LAWSON – ORTUNO – GODEFROY

Excusés : MM. MARTIN – LANOIX

VILLE D'ELANCOURT (78)

STADE GUY BONIFACE – NNI 78 208 01 02

M. VESQUES de la C.R.T.I.S. effectuera le contrôle de l'éclairage le mercredi 25 septembre 2019 à 19 h 30. La C.R.T.I.S. demande de matérialiser les 25 points. Les imprimés seront fournis sur place. Information communiquée à M. CHEROYAN du Service des Sports, au club et à la C.D.T.I.S. du District des YVELINES.

VILLE DE CHAVILLE (92)

STADE JEAN JAURES – NNI 92 022 01 01

Installations visitées par M. VESQUES de la C.R.T.I.S. le lundi 16 septembre 2019, en présence de M. BICOCCHI du Service des Sports. La C.R.T.I.S. autorise à dater de ce jour le déroulement des compétitions officielles sur ce terrain.

Le classement est en cours.

Information communiquée à M. BICOCCHI du Service des Sports, au club et à la C.D.T.I.S. du District des HAUTS DE SEINE.

VILLE D'OZOIR LA FERRIERE (77)**STADE DES TROIS SAPINS – NNI 77 350 01 01**

Suite à l'entretien téléphonique avec M. CHIABODO, Directeur du Service des Sports, un rendez-vous a été pris pour le mercredi 25 septembre 2019 à 20 h 00 sur place, afin de contrôler l'éclairage du terrain susnommé. La C.R.T.I.S. remercie la Ville de bien vouloir marquer les 25 points de contrôle. Les imprimés seront fournis par M. GODEFROY qui représentera la C.R.T.I.S..

Information communiquée à M. CHIABODO, au club et à la C.D.T.I.S. du District de SEINE ET MARNE.

VILLE D'EVRY COURCOURONNES (91)**GYMNASE DU LAC (Commune de COURCOURONNES) – NNI 91 182 99 01**

Suite à la demande du club DIAMANT FUTSAL concernant la classification du gymnase susnommé, la C.R.T.I.S. demande de lui fournir tous les documents listés à la première page des 2 formulaires qui sont envoyés à M. Pascal AUROY.

Information communiquée à M. Pascal AUROY, Directeur des Sports à la Mairie d'EVRY COURCOURONNES, au club et à la C.D.T.I.S. du District de l'ESSONNE.

VILLE DE NOISY LE GRAND (93)**STADE ALAIN MIMOUN – NNI 93 051 03 01**

Installations visitées le 11 septembre 2019 par M. ORTUNO de la C.R.T.I.S. dans le cadre d'un classement initial de l'éclairage. Etaient présents lors de cette visite MM. DEBERT, Chef du Service des Sports de la Ville, HITACHE, Responsable Technique et BAUDUIN du District de la Seine Saint Denis. La C.R.T.I.S. est en attente des documents demandés, indispensables pour permettre le classement de l'éclairage :

- . plan d'ensemble des installations ;
- . plan de l'aire de jeu concernée ;
- . le tiré d'ordinateur de la société d'éclairage ;
- . l'inclinaison maximum de l'axe optique des projecteurs ;
- . le tableau des points GR sur l'ensemble de l'aire de jeu ;
- . le nombre de projecteurs, lampes et leur puissance ;
- . l'éclairage de sécurité ;
- . le certificat de conformité des installations électriques émanant d'un bureau de contrôle agréé ;
- . engagement d'entretien de l'ensemble de l'éclairage.

La C.R.T.I.S. demande à la Ville de lui transmettre tous ces documents dans les meilleurs délais afin de prononcer le classement définitif du terrain.

Information communiquée à M DEBERT, au club et à la C.D.T.I.S. du District de la SEINE SAINT-DENIS.

VILLE DES LILAS (93)**STADE MUNICIPAL DES SPORTS – NNI 93 045 01 03**

Installations visitées le 12 septembre 2019 par M. ORTUNO de la C.R.T.I.S. dans le cadre d'un classement initial au niveau A8SYE, le terrain venant d'être refait en gazon synthétique. Etaient présents lors de cette visite MM. CONVERT, Responsable des Sports de la Ville et BAUDUIN de la C.D.T.I.S. du District de la SEINE SAINT-DENIS.

La C.R.T.I.S. est en attente des documents demandés pour finaliser le classement du terrain. En attendant la réception de ces documents, elle autorise son utilisation en compétitions officielles avec niveau demandé.

Information communiquée à M. CONVERT, Responsable des Sports, au club et à la C.D.T.I.S. du District de la SEINE SAINT-DENIS.

VILLE DE BOBIGNY (93)**STADE HENRI VALLON – NNI 93 008 01 01**

La C.R.T.I.S. accuse réception du rapport de la déléguée officielle Mme Fatna JDAINI sur le match du 15 septembre 2019 (Championnat U18 R1 opposant Bobigny Académie 1 à l'Entente S.S.G. 1) sur le terrain susnommé. Suite à ce rapport, la C.R.T.I.S. rappelle que le club recevant doit fournir des vestiaires propres et fermant à clef.

Communication de la présente information est faite au Service des Sports de la Ville, au club et à la C.D.T.I.S. du District de la SEINE SAINT-DENIS.

CLASSEMENT ECLAIRAGES FEDERAUX**VILLE DE VIRY CHATILLON (91)****STADE HENRY LONGUET – NNI 91 687 01 01**

Mesures relevées par M. VESQUES le 12 septembre 2019.

Total des points : 17460 lux

Eclairage moyen : 698 lux

Facteur d'uniformité : 0,78

Rapport E min/E max : 0,63

Avis favorable pour une confirmation de classement en niveau E3.

VILLE DE VILLEMOMBLE (93)**STADE ALAIN MIMOUN – NNI 93 077 03 01**

Mesures relevées par M. JEREMIASCH le 18 septembre 2019.

Total des points : 6879 lux

Eclairage moyen : 275 lux

Facteur d'uniformité : 0,72

Rapport E min/E max : 0,53

Avis favorable pour une confirmation de classement en niveau E4.

CLASSEMENT TERRAINS SYE**VILLE DE COMBS LA VILLE (77)****STADE ALAIN MIMOUN N° 2 – NNI 77 122 01 02**

Installations visitées par M. GODEFROY le 15/09/2019.

La C.R.T.I.S. donne un avis favorable **pour une confirmation de classement en niveau 5 sy.**

La Commission demande à la Mairie de lui transmettre les tests in situ et l'arrêté d'Ouverture au Public du terrain ou une attestation de capacité inférieure à 300 personnes.

VILLE DE SAINT LEU LA FORET (95)**STADE LES ANDRESIS N° 2 – NNI 95 563 02 02**

Installations visitées par M. DENIS le 13/09/2017.

La C.R.T.I.S. donne un avis favorable **pour une confirmation de classement en niveau 5 SYE.**

VILLE DE GUYANCOURT (78)**STADE DE L'AVIATION – NNI 78 297 03 01**

Installations visitées par M. VESQUES le 15/07/2019.

La C.R.T.I.S. donne un avis favorable **pour une confirmation de classement en niveau 6 SYE.**
(avec les tests in-situ du 14/06/2019)

VILLE DE CHAMPAGNE/S/OISE (95)**STADE DE L'HOTEL DIEU – NNI 95 134 01 02**

Installations visitées par M. JEREMIASCH le 17/10/2018.

La C.R.T.I.S. donne un avis favorable **pour un classement initial en niveau 6 SYE.**

La Commission demande à la Mairie de lui fournir les tests in-situ et les plans du terrain.

VILLE D'AUBERVILLIERS (93)**STADE AUGUSTE DELAUNE – NNI 93 001 02 01**

Installations visitées le 16 septembre 2019 par M. ORTUNO de la C.R.T.I.S. dans le cadre d'un changement de moquette. Etaient présents lors de cette visite MM. COULIBALY, Chef de Service et BAUDUIN de la C.D.T.I.S. du District de la SEINE SAINT-DENIS.

Il a été demandé à la Ville de se rapprocher de l'entreprise qui a effectué la construction.

Information communiquée à M. COULIBALY.

La C.R.T.I.S. classe ce terrain en niveau FOOT A11 SYE provisoire.

Elle demande à la Mairie de lui fournir les tests in situ et l'arrêté d'Ouverture au Public du terrain ou une attestation de capacité inférieure à 300 personnes.

VILLE DES LILAS (93)

PARC MUNICIPAL DES SPORTS N° 3 – NNI 93 045 01 03

Installations visitées par M. ORTUNO le 12/09/2019.

La C.R.T.I.S. donne un avis favorable **pour un classement initial en niveau A8 SYE.**

DOCUMENTS A TRANSMETTRE A LA C.F.T.I.S.

VILLE D'AUBERVILLIERS (93)

STADE DOCTEUR PIEYRE – NNI 93 001 03 01

La C.R.T.I.S. transmet à la C.F.T.I.S. :

- . l'attestation de capacité inférieure à 300 places ;
- . un courrier de la Mairie sur les tests in-situ.

VILLE DE GUYANCOURT (78)

STADE DE L'AVIATION – NNI 78 297 03 01

La C.R.T.I.S. transmet à la C.F.T.I.S. l'attestation de capacité inférieure à 300 places.

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES HAUTS DE SEINE

STADE FREDERIC CHAZOTTES – NNI 92 036 01 01

La C.R.T.I.S. transmet à la C.F.T.I.S. le courrier pour la non homologation du terrain n° 1.